



COMITE DU DEVELOPPEMENT
(Comité Ministeriel Conjoint des
Conseils des Gouverneurs de la
Banque et du Fonds
sur le



Transfert de ressources réelles aux pays en développement)

DC/2000-23

Le 23 septembre 2000

**COMMUNIQUÉ DU
GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL DES VINGT-QUATRE**

Le communiqué ci-joint de la soixante-quatrième réunion à Prague des ministres du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre, que s'est tenue à Prague le 23 septembre 2000, est distribué à la demande de leur président, M.Carlos Saito, Conseiller spécial du Président de la Banque centrale de réserve du Pérou, pour information du Comité du développement.

* * *

**GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL DES VINGT-QUATRE
POUR LES QUESTIONS MONÉTAIRES INTERNATIONALES**

COMMUNIQUÉ

23 septembre 2000

Les ministres du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales ont tenu leur soixante-quatrième réunion à Prague (République tchèque) le 23 septembre 2000, sous la présidence de M. Carlos Saito, Conseiller spécial du Président de la Banque centrale de réserve du Pérou, assisté du Joseph Sanusi (Nigéria) Gouverneur de la Banque Centrale, et de M. George Corm (Liban), Second Vice-Président.

La réunion des ministres a été précédée, le 22 septembre 2000, de la soixante-septième réunion des suppléants du Groupe des Vingt-Quatre, qui était présidée par M. Carlos Saito (Pérou).

* * *

A. ENTRÉE DE L'AFRIQUE DU SUD DANS LE G-24

2.

1. Les ministres expriment leurs vœux sincères de bienvenue à l'Afrique du Sud, qui fait son entrée dans le Groupe des Vingt-Quatre. Ils sont convaincus qu'elle apportera une contribution active et constructive aux travaux du G-24.

B. Perspectives de l'économie mondiale

3.

2. Les ministres notent que la reprise générale de l'activité se confirme après les crises financières récentes qui ont durement frappé les pays en développement. Ils sont préoccupés, toutefois, par l'ampleur et la persistance des déséquilibres des balances courantes et des désalignements monétaires entre les principales économies. Les ministres soulignent que, si le nécessaire n'est pas fait pour rectifier la situation, une correction soudaine de ces déséquilibres ou de ces

désalignements fera peser des risques graves sur la stabilité des marchés financiers et des marchés de produits de base, intensifiera les tendances protectionnistes et infligera des coûts démesurés et plus durables aux pays en développement. Les ministres considèrent avec préoccupation les amples fluctuations cycliques des prix du pétrole. L'instabilité des prix du pétrole, de même que la dégradation des termes de l'échange due à la baisse des cours des autres produits de base, a des implications pour la balance des paiements des pays en développement. Ils soulignent que la stabilité des prix du pétrole est dans l'intérêt des pays producteurs comme des pays consommateurs et ils formulent le vœu que les pays producteurs et des pays consommateurs prennent des mesures complémentaires qui contribueraient à la stabilisation du marché pétrolier.

3. Compte tenu des répercussions notables des politiques économiques des principaux pays industriels sur les économies en développement, les ministres soulignent la nécessité impérieuse d'une meilleure coordination, et de plus de cohérence et de synergie entre les politiques macroéconomiques et structurelles des trois plus grandes économies afin de réduire les risques et les incertitudes de l'économie mondiale. Ils considèrent qu'il s'agit là de la principale ligne de défense contre le déclenchement de crises mondiales. Les ministres considèrent que la surveillance multilatérale n'a pas été tout à fait efficace pour promouvoir la cohérence des politiques macroéconomiques des principaux pays industriels. Cela contribue aux amples fluctuations et au désalignements des principales monnaies internationales. Les ministres observent avec préoccupation que les pays en développement sont contraints de supporter le fardeau de l'ajustement à ces fluctuations des monnaies clés.
4. Les ministres réaffirment qu'il importe que les pays en développement conservent leur autonomie dans la gestion du compte de capital et le choix d'un régime de change. Ils estiment que, dans un environnement international en mutation rapide, il faut éviter de recourir à des solutions extrêmes pour remédier aux difficultés économiques des pays en développement.

C. Obstacles à la croissance mondiale et à la réduction de la pauvreté

5. Les ministres expriment leur préoccupation face aux mesures protectionnistes prises par les pays industriels à l'encontre des pays en développement, qui font obstacle à la croissance de l'emploi et à la réduction de la pauvreté dans le monde. Les niveaux moyens des tarifs douaniers appliqués par les économies développées aux produits qu'exportent les pays en développement sont quatre fois plus élevés que ceux qu'elles appliquent à leurs pairs. En outre, les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges sont particulièrement importants dans des domaines où les pays en développement possèdent un avantage comparatif, notamment des activités à forte intensité de main-d'œuvre telles que l'industrie textile, les services et les produits agricoles. Ces questions commerciales ont une incidence systémique sur l'économie mondiale et devraient constituer un volet important d'une surveillance multilatérale symétrique. Afin de favoriser la croissance et de

- renforcer la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, les ministres appellent aussi à la libéralisation rapide du commerce et demandent aux pays développés de mettre fin aux subventions intérieures qui faussent les échanges.
6. Les ministres sont préoccupés par la lenteur des progrès accomplis dans le financement de l'initiative renforcée en faveur des PPTE en dépit des déclarations d'intention politiques du G-7 et d'autres pays industriels. Le grave sous-financement du fonds fiduciaire PPTE et le retard dans le déblocage du transfert du reliquat des revenus de placement du produit des ventes d'or pour financer la contribution du FMI sont révélateurs de l'insuffisance globale d'appui politique à l'initiative. Les ministres soulignent que la question du financement du volet multilatéral de l'initiative n'est toujours pas résolue. L'insuffisance des contributions bilatérales aura pour effet de transférer la charge des financements nécessaires sur d'autres pays en développement en entraînant le relèvement du taux des commissions sur les prêts ou de détourner des ressources qui pourraient financer les efforts de réduction de la pauvreté et le développement. Ils invitent les pays industriels à apporter le complément de ressources nécessaire et à accélérer les décaissements afin que tous les pays admissibles puissent bénéficier d'un allègement de la dette. Les ministres espèrent aussi que les contributions de tous les donateurs à l'initiative renforcée en faveur des PPTE ne se feront pas au détriment des autres flux concessionnels tels que les concours de l'IDA et de la FRPC, et l'APD.
 7. Les ministres estiment que l'initiative présente des défauts de conception, tels que la transposition du principe de traitement comparable du Club de Paris. Cette attente irréaliste revient à supposer que tous les autres créanciers bilatéraux — y compris les pays en développement, dont plusieurs PPTE — doivent supporter la même charge financière que les grands pays industriels pour soutenir les opérations d'allègement de la dette. Les ministres soulignent à ce propos qu'il faudrait envisager en particulier d'apporter un soutien financier qui permette la participation des pays en développement — PPTE compris — dont les créances sur d'autres PPTE représentent une part importante de leur PIB et de leurs exportations. Ils observent en outre que la lenteur de la mise en œuvre de l'initiative est due en partie au fait que l'on insiste sur le versement des contributions de tous les créanciers. À cet égard, les ministres proposent que l'allègement de la dette intervienne toujours dès qu'une masse critique de contributions aura été versée.
 8. Les ministres regrettent que la communauté des bailleurs de fonds n'ait pas traité efficacement la question de la paupérisation, des coûts économiques pesants et de la charge de la dette des pays en conflit ou sortant d'un conflit. Ils exhortent les institutions de Bretton Woods à prendre des mesures sérieuses afin d'aider ces pays à accélérer le retour à la paix, la reconstruction, la stabilité économique et la normalisation de leurs relations avec la communauté internationale. Les ministres

notent également que jusqu'à présent le fonds pour la reconstruction des pays sortant d'un conflit créé par la Banque mondiale en 1997 n'a pas véritablement été utilisé au bénéfice des pays d'Afrique et d'autres régions.

9. Les ministres notent le degré de souplesse supplémentaire qui a été donné au processus d'établissement des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et des DSRP intérimaires. Ils soulignent cependant que, pour que le processus donne de bons résultats, il faudra beaucoup plus d'assistance technique pour doter les pays membres de capacités plus étendues à la fois pour établir les DSRP en bonne et due forme et pour mettre en œuvre les engagements qui y sont pris.

10. Les ministres notent que le FMI compte alléger la conditionnalité dont sont assortis les programmes appuyés par la FRPC afin de mieux recentrer le FMI sur les domaines primordiaux relevant de sa compétence. Ils soulignent qu'il est important d'amorcer ce processus d'allègement avec effet immédiat pour tous les nouveaux programmes FRPC. Afin de préserver l'uniformité de traitement, ils suggèrent que tous les programmes actuellement appuyés par la FRPC soient revus de manière à réexaminer et alléger la conditionnalité structurelle qu'ils comportent conformément à la nouvelle formule proposée par la Banque et le FMI. Les ministres proposent que les services des deux institutions préparent pour les réunions du printemps 2001 un rapport d'étape commun décrivant les progrès dans l'allègement de la conditionnalité de la FRPC et dans la mise en place par la Banque de sa facilité de crédit de soutien à la lutte contre la pauvreté.

D. ÉVOLUTION DU RÔLE DU FMI ET DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

11. Les ministres prennent acte de la déclaration conjointe du Directeur général du FMI et du Président de la Banque mondiale définissant leur vision commune des rôles respectifs des deux institutions. Ils se félicitent des efforts qu'elles déploient pour que leur conditionnalité devienne moins directive et fasse plus de place à l'appropriation des programmes par les pays, et pour invoquer une approche plus participative. Les ministres les encouragent à faire abstraction, dans leurs décisions, des considérations qui ne sont pas d'ordre économique, et ils se félicitent de l'engagement de la Banque mondiale à répondre plus promptement aux besoins de ses États membres. Les ministres observent toutefois que cette vision se fonde sur le constat du rôle dominant des flux de capitaux privés dans l'économie mondiale. Ils soulignent à cet égard que, pour un grand nombre de pays en développement, l'accès aux marchés de capitaux privés est coûteux, restreint ou inexistant. De plus, même pour ceux qui peuvent y lever des montants élevés, les flux de capitaux peuvent être volatils et déstabilisateurs. Les ministres estiment que ces institutions financières internationales doivent faire en sorte que

tous les États membres bénéficient de la mondialisation en favorisant un partage aussi équitable que possible de la prospérité.

12. Les ministres conviennent que le FMI, en collaboration avec la Banque mondiale, doit se concentrer sur les questions systémiques relatives au fonctionnement des marchés financiers. Cependant, cette priorité ne doit pas remplacer ou compromettre l'obligation qu'a le FMI eu égard à sa mission traditionnelle, qui consiste à être prêt à apporter son soutien à tous ses pays membres, y compris les plus pauvres, pour corriger un déséquilibre de la balance des paiements. Les ministres observent avec regret le recul très sensible des engagements de prêt de la Banque mondiale au cours de l'année écoulée. Ils regrettent aussi les pressions qui s'exercent en faveur d'un relèvement des commissions sur les prêts de la Banque afin d'accroître son revenu net. Ils soulignent qu'il faut éviter d'imposer la charge de l'aide aux pays les plus pauvres à ceux qui sont un peu mieux lotis.

13. Les ministres se félicitent du partenariat entre la Banque mondiale et d'autres institutions multilatérales et bailleurs de fonds pour la diffusion et le financement des biens publics mondiaux, tels que les moyens de lutter contre les maladies transmissibles ou de faciliter le partage du savoir. Ils soulignent que les ressources de la Banque mondiale sont limitées et que le financement de ces initiatives doit s'opérer sur la base d'un partage équitable des charges. Les ministres craignent que le lancement de nouvelles initiatives insuffisamment financées se fasse au détriment des activités traditionnelles de la Banque et intensifie les pressions en faveur du relèvement des commissions sur les prêts.

E. NORMES ET CODES INTERNATIONAUX

14. Les ministres prennent acte des aspects positifs de la mise au point de normes, codes et bonnes pratiques à vocation internationale en matière de diffusion des données, de transparence des finances publiques et des politiques monétaire et financière, et de gestion de la dette et des réserves. Ils constatent néanmoins que la participation des pays en développement à l'élaboration de ces normes et codes reste limitée et préconisent une meilleure concertation. Les ministres insistent à nouveau sur le caractère volontaire de l'observation de ces normes et codes, et sur la prise en compte, à cet égard, des moyens institutionnels et du stade de développement de chaque pays. Ils soulignent également qu'il importe de fournir une assistance technique appropriée en cas de besoin. Les ministres estiment que l'application des normes et codes s'effectue de manière très asymétrique. Les normes de transparence sont imposées aux pays en développement sans être contrebalancées par des obligations équivalentes de diffusion des informations pour les établissements financiers, et notamment les institutions à fort effet de levier dont les activités échappent actuellement à toute réglementation. Les ministres insistent pour que le suivi des normes et codes relevant du domaine de compétence des institutions de Bretton Woods se fasse de façon parfaitement

symétrique. Ils estiment en outre que le respect de ces normes et codes ne devrait pas être prématurément intégré dans les consultations au titre de l'article IV, ni devenir une condition de l'utilisation des ressources du FMI.

F. GOUVERNANCE DES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS

15. Les ministres constatent avec inquiétude la recrudescence des pressions politiques et des considérations autres qu'économiques qui interviennent dans le processus d'approbation et d'exécution des programmes et projets des institutions de Bretton Woods. Ces pressions et considérations entravent considérablement leur capacité à s'acquitter de leurs missions. Les ministres invitent instamment les deux institutions à s'en tenir strictement aux dispositions afférentes à leurs missions, énoncées dans leurs statuts respectifs.
16. Les ministres se félicitent de la décision prise par le Conseil d'administration du FMI d'établir un Bureau d'évaluation indépendant et sont convaincus qu'il contribuera de façon significative à rendre l'institution plus efficace, transparente et comptable de son action.
17. Les ministres accueillent favorablement la mise en place, demandée dans le communiqué publié par le G-24 en avril, de groupes de travail des conseils d'administration des deux institutions chargés de réfléchir au processus de désignation du Directeur général du FMI et du Président de la Banque mondiale. Ils considèrent que la transparence de ce processus, la pleine participation de toutes les parties prenantes et la sélection en fonction du mérite sont des éléments essentiels de la réforme des institutions de Bretton Woods. Les ministres attendent avec intérêt que les deux groupes de travail leur soumettent leurs rapports finals aux réunions du printemps 2001.
18. Les ministres se félicitent de la poursuite du débat qui s'est engagé sur un large éventail de questions complexes relatives au rôle, à la structure et au calcul des quotes-parts du FMI. Ils espèrent que cette réflexion aboutira à une répartition plus équilibrée des quotes-parts entre économies industrielles et économies en développement permettant de donner aux économies en développement un rôle plus important dans la prise de décision au FMI. Ils réaffirment aussi qu'ils sont favorable à une révision de l'attribution des voix de base.

G. Facilités et mécanismes des institutions de Bretton Woods

19. Les ministres prennent note des efforts intenses engagés pour réformer les facilités du FMI. Ils espèrent que les dernières décisions du Conseil d'administration du FMI — notamment les dispositions prévues pour rendre les lignes de crédit préventives (LCP) plus attrayantes — permettront d'améliorer sensiblement le fonctionnement de ces mécanismes. Ils notent en particulier que le caractère préventif des LCP a été considérablement renforcé par la plus grande

automaticité d'activation qu'il est proposé d'instituer lorsqu'un pays est confronté à un risque de contagion. Les ministres se félicitent aussi du fait que les LCP inciteraient davantage les pays admissibles à poursuivre de bonnes politiques. Ils engagent vivement la communauté internationale à se déclarer dès que possible en faveur de l'admissibilité des pays intéressés. Les ministres soulignent que l'évolution des divers mécanismes et facilités du FMI devra répondre aux impératifs suivants. Premièrement, la gestion de ces facilités devra être suffisamment souple pour répondre aux besoins variés et à la diversité des membres du FMI, et tenir compte de leurs différents stades de développement et des chocs spécifiques qu'ils subissent. À cet égard, les ministres estiment que, si les prix pétroliers restent élevés, l'accès au mécanisme de financement compensatoire et à la FRPC devrait être plus souple. Deuxièmement, les modifications apportées aux facilités ne doivent pas remettre en cause le caractère foncièrement coopératif du FMI. Troisièmement, les concours du FMI doivent compléter plutôt que remplacer les emprunts sur les marchés de capitaux, étant donné que le temps nécessaire pour que les réformes structurelles soient conçues, appliquées et portent leur fruits varie en fonction du degré d'intégration de chaque pays à l'économie mondiale.

20. Les ministres notent que le barème de commissions majorées adopté dans la dernière décision du FMI au sujet des encours de crédit dépassant un certain seuil ne sera pas modifié pendant au moins quatre ans. Ils sont cependant d'avis qu'une nouvelle majoration des commissions ne serait pas souhaitable dans l'avenir prévisible.
21. Les ministres se félicitent des travaux engagés par la Banque mondiale pour mieux adapter son action à la situation spécifique de ses différents groupes de clients et à l'évolution de l'économie mondiale. Ils attendent avec intérêt l'examen des mécanismes proposés — crédits de soutien à la lutte contre la pauvreté et prêts de soutien au développement. Les ministres prennent également note du projet d'examen du cadre des prêts à l'ajustement visant à recentrer davantage ces prêts sur les réformes sociales, structurelles et institutionnelles. Ils indiquent que ce dispositif devrait appuyer les programmes des pays bénéficiaires en s'accompagnant d'une conditionnalité minimale.

H. Propositions à l'intention de la communauté internationale

22. Les ministres proposent que le FMI approfondisse son analyse des propositions avancées en vue d'associer au cas par cas le secteur privé à la résolution des crises financières, notamment l'instauration, au plan international, de procédures équitables de règlement de la dette, sur le modèle de celles qui existent déjà au plan national.
23. Les ministres renouvellent leur appui à l'étude d'un mécanisme d'urgence systémique susceptible de renforcer de façon décisive la confiance dans le système international en cas de crise extrêmement grave des marchés. À cet

- égard, les ministres rappellent les propositions visant à autoriser le FMI, en cas de crise systémique de liquidité, à fournir, par l'émission temporaire de DTS, le complément de liquidité nécessaire et à l'éponger quand le besoin ne s'en fait plus sentir. Les ministres demandent à nouveau qu'une étude soit lancée sur cette question et que son examen soit inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité monétaire et financier international de l'automne 2001.
24. Les ministres appellent à nouveau tous les membres du FMI à ratifier, dès que possible, le quatrième amendement prévoyant une allocation de DTS à des fins d'équité.
25. Les ministres sont profondément préoccupés par le coût de plus en plus élevé des emprunts des États membres auprès de la Banque mondiale. Outre le relèvement progressif des commissions, le coût économique et financier de plus en plus élevé de l'observation des clauses de sauvegarde et des obligations fiduciaires, ainsi que des normes et obligations techniques irréalistes, pèse lourdement sur les pays emprunteurs. Les ministres attendent avec intérêt l'achèvement de l'étude engagée par le groupe de travail de la Banque mondiale sur l'évolution globale du coût des emprunts et son impact sur la diminution notable des engagements de prêt, et proposent que l'examen des conclusions de cette étude soit inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité du développement du printemps 2001.
26. Les ministres se félicitent des progrès accomplis dans le processus de Financement pour le développement aux Nations Unies et ils appellent la Banque et le FMI à continuer d'appuyer ce processus.

I. Remerciements

27. Les ministres expriment leur gratitude aux autorités tchèques pour leur invitation et l'accueil chaleureux qu'elles leur ont réservé, ainsi que pour les excellentes dispositions prises pour la tenue des réunions.

J. Date et lieu de la prochaine réunion

28. Les ministres du G-24 tiendront leur prochaine réunion à Washington le 28 avril 2001.

LISTE DES PARTICIPANTS¹
GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL DES VINGT-QUATRE
POUR LES QUESTIONS MONÉTAIRES INTERNATIONALES
SOIXANTE-QUATRIÈME RÉUNION DES MINISTRES

Prague, République tchèque, 23 septembre 2000

Groupe des pays d’Afrique : A. Benachenhou, Algérie; M.N. Mawampanga, Congo; Yao Kouane, Côte d’Ivoire; Ismail Hassan Mohamed, Égypte; Teklewold Atnafu, Éthiopie; Anidzembe Philibert, Gabon; Ernest Ako-Adjei, Ghana; Ernest C. Ebi, Nigéria; Timothy T. Thahane, Afrique du Sud.

Groupe des pays d’Asie : Bimal Jalan, Inde; Mohsen Noorbakhsh, République islamique d’Iran; Jihad Azour, Liban; Shaukat Aziz, Pakistan; F.E.R. Alfiler, Philippines; W.A. Wijewardena, Sri Lanka; Mohammad Bachar Kabbarah, République arabe syrienne.

Groupe des pays d’Amérique latine : G. Zoccali, Argentine; Marcos de Paiva, Brésil; Luis Bernardo Florez, Colombie; Lizardo A. Sosal, Guatemala; Agustin Garcia-López, Mexique; Ivan Rivera, Pérou; Brian Kuei Tung, Trinité-et-Tobago; Angel Ruocco, Venezuela.

Observateurs : Xianglong Dai, République populaire de Chine; Mohammed Dairi, Maroc; Hamad S. Albarai, Arabie saoudite.

Invités : Horst Köhler, Fonds monétaire international; James Wolfensohn, Banque mondiale; Yashwant Sinha, Comité du développement; Ian Kinniburgh, Organisation des Nations Unies; Yilmaz Akyüz, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; María Angelica Ducci, Organisation internationale du travail; William Larralde, Bureau de liaison du Groupe des Vingt-Quatre; Dani Rodrik, Coordinateur des études du Groupe des Vingt-Quatre; Y. Seyyid Abdulai, Fonds OPEP pour le développement international; Eduardo Mayobre, SELA; Lamine Doghri, Banque islamique de développement; Mourad Ahmia, Groupe des 77.

Administrateurs et administrateurs suppléants

Fonds monétaire international : Vijay Kelkar, Roberto Junguito, Abbas Mirakhor, Hernan Oyarzabal, Shakour Shaalan, Samba Thiam, Benhua Wei.

Banque mondiale : Khalid Alsaad, Inaamul Haque, B.P. Singh, Xian Zhu.

* * *

Secrétariat du Groupe des Vingt-Quatre : Patrick Cirillo, Brenda Campbell.

¹ Personnes présentes à la table des discussions.

